

Monsieur le Commissaire enquêteur,

De manière générale, je suis favorable aux énergies renouvelables qui permettent une production décentralisée et une répartition équitable de nos modes de production. De notre temps et parce que les évolutions technologiques actuels nous le permettent, l'utilisation de l'énergie mécanique du vent et calorique du soleil va du bon sens.

Je suis originaire de Basse-Normandie et vis actuellement à Beaumont, au nord de la Sarthe. Je suis rapidement tombé amoureux des paysages sarthois vallonnés et boisés par alternance. Lors de mes déplacements sur l'A28 notamment, je côtoie quotidiennement les six éoliennes de Juillé et malgré ce que l'on peut entendre d'une minorité, leur aspect dans le paysage est tout à fait intégré et compatible.

Je me permets de vous écrire car je m'intéresse aux projets d'aménagement et je connais également très bien le secteur de Conlie pour m'y rendre régulièrement.

De manière objective, les 4 projets éoliens en cours sur la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (soit 25 communes), totalisent 14 éoliennes sur un territoire d'une surface de 429 km². Même si tous ces projets étaient finalement construits, Il ne serait pas pertinent de parler de saturation du paysage dans ce cas. De nombreux projets dans d'autres départements comptent plus d'éoliennes à eux seuls.

Par comparaison, pour raccorder le réacteur de Flamanville, la ligne THT (Cotentin Maine) qui a traversé mon département et celui de la Mayenne mesure environ 163 km de long, traverse 74 communes sur lesquelles sont plantés 320 pylônes répartis tous les 500m en moyenne et tous reliés par plusieurs câbles. Au-delà de la dangerosité liée au fonctionnement de ces centrales nucléaires, les conséquences paysagères ne sont pas comparables.

Par ailleurs, la topographie du site et l'éloignement entres les projets permettront même pour les riverains proches, de relativiser le sentiment de nombre.

Je suis donc favorable au projet de deux éoliennes à Conlie et Neuvillalais.

Bernard Tacheau